CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

PAR GAY-VERNON

Sur la discussion du projet relatif à l'exclusion des ci-devant nobles des fonctions publiques.

Séance du 8 vendémiaire an 6.

Représentans du Peuple,

Je ne répondrai pas au citoyen Beyts, qui vient de parler; mon intention est uniquement de faire une motion d'ordre: mais je l'invite à consulter l'article 4 de la déclaration des droits, & les articles 6 & 7 de la déclaration des devoirs.

La discussion qui nous occupe est de la plus haute importance. Tous les esprits sont d'accord sur les faits suivans :

Il y a une vaste conspiration contre le peuple français pour le ramener à l'esclavage, & anéantir toute idée de liberté & d'égalité politique; ce plan, lorsqu'il a été contrarié par de grands événemens, a toujours été repris avec

une nouvelle ardeur. Son exécution eſt confiée à une direction permanente qui dans la république a organiſé un gouvernement royal. Ce gouvernement a pour but principal de s'emparer des places d'exciter des diviſions, de détruire l'eſprit public, de tourmenter la France de telle manière qu'elle regrette le deſpotiſme royal. Tout le monde convient que ſans le 18 fructidor, ce plan auroit été exécuté, & auroit couvert la France de deuil & de crimes; perſonne ne doute que les fidèles partiſans des rois ne travaillent déja à réparer la défaite du 18, & à renouer tous les fils de la conjuration nobiliaire & royale. Que de nouveaux moyens de ſéduction & de corruption ſont employés pour tenter & obtenir des réſultats plus sûrs & plus heureux! Aucun orateur n'a oſé affirmer que cette petite portion de la maſſe appelée la ci-devant nobleſſe, à quelques exceptions près, n'eſt pas depuis huit ans en guerre, que dis-je? en révolte contre la nation. Tous ceux qui ont contredit le projet ont fait cet aveu précieux pour la diſcuſſion, que la corporation de ces ci-devant nobles, exiſtante par le fait, eſt en oppoſition conſtante avec la République & les principes républicains par ſa conduite, ſes affections, ſes préjugés, ſes rapports, ſon éducation, ſon orgueil, ſon intérêt & ſes vices; qu'elle eſt le centre & le foyer d'où partent toutes les intrigues, tous les attentats, tous les forfaits contre la liberté publique; qu'elle renferme les principaux agens de Blankenbourg, de Vienne & de Londres, & qu'une réaction continuelle de la part de cette ci-devant caſte contre l'action du gouvernement républicain retarde évidemment la félicité publique, & la paix générale de l'Europe. L'homme qui réfléchit ſur le paſſé & notre ſituation actuelle ne peut s'empêcher, s'il eſt de bonne foi, de convenir de ces faits. Il n'eſt pas de jury dans le monde, s'il étoit compoſé d'amis ſincères de la vérité, qui ne les déclarât conſtans.

La conſéquence naturelle qui en découle, & que j'en déduis, c'eſt qu'il eſt impoſſible que des légiſlateurs ſages

& prudens, dévoués à la caufe de la liberté & de l'humanité, ne s'empreffent pas, dans cet état de chofes, de prendre des moyens puiffans pour garantir au peuple la durée de fon pacte focial, & prévenir le retour affreux de la tyrannie royale : car, citoyens repréfentans, il n'y a que la ftupidité ou la malveillance qui puiffe imaginer qu'une conftitution, quelque parfaite qu'elle foit, peut fe conferver, fi le gouvernement ne trouve pas dans l'étendue de fes pouvoirs des armes contre fes plus cruels ennemis. Le 18 fructidor, & la nature de la conjuration qui le rendit néceffaire, ont jeté un fi grand jour fur cette vérité, que tous les cœurs républicains dévoués à la conftitution de l'an 3, l'ont fentie vivement; & c'eft à ce fentiment même qu'eft due la nomination d'une commiffion pour examiner les deux propofitions de Boulay de la Meurthe, & vous en faire un prompt rapport. Comme le projet foumis à la difcuffion n'eft qu'une branche du fyftême confervateur que vous vous propofez d'adopter, & comme dans la folution des queftions de Boulay fe trouveront néceffairement toutes les garanties qu'exigeront les circonftances & les dangers de la patrie, je demande que le Confeil renvoie à la nouvelle commiffion le projet de réfolution préfenté par la commiffion fur l'exclufion des ci-devant nobles des fonctions publiques, ainfi que tous les difcours & projets qui font relatifs à cette difcuffion, afin que le nouveau rapport qu'on vous fera embraffe tout ce qui peut donner à la conftitution de l'an 3 une affiette inébranlable.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 6.